

OBJET :
**CONVENTION
BROYEURS
VÉGÉTAUX**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 mars 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Christine MAGAT, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Joël EPINAT, Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Cécile MARRIETTE, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Géraldine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230404-20230404_CC_D06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 14/04/2023



DERGELET à Cindy GIARDINA, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, François FORCHEZ à Valérie HALVICK, René FRANÇON à Olivier JOLY, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Hervé BEAL, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Pierre GIRAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu les statuts de Loire Forez agglomération et sa compétence en matière de déchets,

Vu que par son programme local de prévention des déchets 2019-2025 (PLPDMA), Loire Forez agglomération s'est fixée l'objectif de réduire les déchets verts apportés en déchèterie et d'encourager les habitants à la gestion sur place des déchets verts, notamment par la pratique du broyage,

Considérant que l'agglomération souhaite ainsi encourager la location de broyeurs à végétaux par les particuliers résidents sur son territoire,

Depuis 2021, les habitants du territoire peuvent bénéficier de la location gratuite de broyeurs de végétaux auprès de quatre entités partenaires.

Chaque partenaire doit mettre à disposition deux broyeurs à végétaux répondants à des caractéristiques techniques différentes, afin d'adapter l'offre aux besoins des habitants. Le montant de celle-ci est pris en charge par Loire Forez de manière à ce que cette mise à disposition soit gratuite pour l'usager une demi-journée par an.

Pour les premiers 18 mois de fonctionnement, le bilan de l'opération est le suivant :

- 2 modèles de broyeurs (30mm et 45 mm)
- 16 000 euros pour 480 locations
- 250 locations
- 50 tonnes de déchets verts détournés du brûlage et de la déchèterie.
- 5,5 tonnes détournés du brûlage (1 430 000 kms de diesel)

Ce bilan est positif mais en dessous des objectifs de réduction des déchets verts sur le territoire. En outre, ce mode de fonctionnement ne convient plus aux loueurs qui le trouvent contraignant. Enfin, les habitants ont besoin de modèles plus performants, qui coûtent plus cher à la location, et beaucoup ont renoncé en raison de la nécessité de s'inscrire à l'avance.

Par conséquent, il est proposé de faire évoluer le dispositif :

- en passant d'une location gratuite de modèle prédéfini à une subvention systématique de 40 € pour toute location de broyeurs de végétaux auprès des professionnels partenaires sous convention avec Loire Forez agglomération. Ainsi, les particuliers pourront louer du matériel plus adapté, plus cher, mais avec un coût de revient très compétitif,
- en autorisant chaque ménage à bénéficier jusqu'à trois fois par an de la subvention,
- en recherchant de nouveaux loueurs partenaires pour mailler le territoire,
- en simplifiant la démarche de location : l'habitant se rendra chez un partenaire avec un justificatif de domicile sans s'inscrire au préalable.

Le loueur et Loire Forez agglomération signeront une convention (voir en annexe) qui fixera les obligations de ce dernier et qui permettra à Loire Forez agglomération de lui rembourser 40 € par location après vérification de la preuve de la location, avec un paiement prévu tous les trimestres.

Il est proposé au conseil de communauté de bien vouloir :

- approuver le nouveau dispositif de subventionnement des locations de broyeurs aux particuliers,
- abroger l'ancien dispositif,
- approuver la convention jointe en annexe,
- autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Après avoir délibéré par 125 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve le nouveau dispositif de subventionnement des locations de broyeurs aux particuliers,
- abroge l'ancien dispositif,
- approuve la convention jointe en annexe,
- autorise le Président ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 4 avril 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.